



4. Vous avez le droit de demander que l'instance se déroule dans la langue officielle de votre choix. Je demande que l'instance se déroule:

en français      en anglais

Vous avez également le droit, en vertu de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, de demander que le billet de violation soit traduit par un traducteur officiel.

Oui, je demande que le billet de violation soit traduit :                      en français      en anglais

Non, je ne demande pas que le billet de violation soit traduit.

---

5. Par quel moyen souhaitez-vous être avisé(e) des date, heure et lieu fixés pour votre comparution devant la cour? (Le personnel de la cour n'utilisera qu'un seul mode de notification pour vous communiquer ces renseignements.)

par la poste      par télécopieur      par courriel:

Veillez envoyer l'avis de procès ou d'audience, selon le cas :

à la personne nommée sur le billet de violation

au (à la) représentant(e) autorisé(e)

---

6. Veuillez indiquer les dates auxquelles vous ou votre représentant(e) ne pourrez pas vous présenter à la cour ainsi que les motifs de cet empêchement:

---

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS – PRIÈRE D'EN FAIRE LA LECTURE

• Si vous souhaitez contester l'accusation indiquée sur votre billet de violation ou présenter des observations quant à la partie de la pénalité prévue que représente le montant supplémentaire exigé en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*, vous devez remplir le présent avis de contestation, puis le déposer auprès du greffe de la cour nommée sur votre billet de violation. Vous pouvez soit envoyer l'avis dûment rempli à cette cour par la poste, par courriel ou par télécopieur, soit le déposer en personne à ce greffe.

### **JOINDRE au présent avis de contestation une copie de votre billet de violation.**

- **Contestation de l'accusation** – Si vous demandez la tenue d'un procès afin de contester l'accusation, vous serez réputé(e) avoir inscrit un plaidoyer de non-culpabilité au moment du dépôt de l'avis de contestation.
- **Contestation de la pénalité prévue** – Si vous demandez la tenue d'une audience pour présenter des observations quant à la partie de la pénalité prévue que représente le montant supplémentaire exigé en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*, vous devrez inscrire un plaidoyer lors de votre audience. Après avoir inscrit un plaidoyer de culpabilité, il vous faudra démontrer que l'imposition du montant supplémentaire vous causerait un préjudice financier. Si le juge est d'accord avec vous, il peut réduire le montant de la pénalité de 20 %, soit la partie de la pénalité prévue qui représente le montant supplémentaire exigé en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*.
- **Avis de procès / audience** – Lorsque le greffe de la cour aura reçu votre avis de contestation dûment rempli, les date et heure de votre procès ou de votre audience, selon le cas, seront fixées et vous (ou votre représentant(e) autorisé(e)) en recevrez un avis par le mode de notification que vous aurez sélectionné dans le présent avis de contestation, à savoir par la poste, par télécopieur ou par courriel. Si vous ne recevez pas d'avis de date de procès ou d'audience dans les trente jours qui suivent le dépôt de cet avis de contestation, veuillez communiquer avec le greffe de la cour nommée sur votre billet de violation.
- **Avis de changement d'adresse ou de coordonnées** – Vous DEVEZ aviser par écrit le greffe de la cour nommée sur votre billet de violation de tout changement d'adresse ou de coordonnées.
- **Demande de divulgation** – Vous avez le droit de demander la preuve relative à l'infraction que vous auriez commise; pour ce faire, communiquez avec le bureau du procureur de la Couronne dans votre région.
- **Défaut de comparution** – Si vous ne comparez pas aux date, heure et lieu prévus pour votre procès ou votre audience, selon le cas, le juge peut vous déclarer coupable en votre absence. En pareil cas, l'amende sera immédiatement exigible et vous en recevrez un avis de la cour précisant les modalités du paiement.

**Veillez en informer la cour si, après avoir déposé cet avis de contestation, vous décidez de payer le plein montant de la pénalité prévue et que vous ne souhaitez plus la tenue d'un procès ou d'une audience, selon le cas.**

## Emplacement des tribunaux de la Cour provinciale

### BATHURST

254 rue St. Patrick Street,  
2e étage, bureau 223  
Case postale 5001, Bathurst, N.-B., E2A 3Z9  
(C) PC-Bathurst@gnb.ca  
(T) (506) 547-7448  
(N) (506) 547-2155

### BURTON

23 route #102, Burton N.-B., E2V 2Y6  
(C) PC-Burton@gnb.ca  
(T) (506) 357-4032  
(N) (506) 357-4020

### CAMPBELLTON

157 rue Water, 2e étage, bureau 202  
Case postale 5001, Campbellton, N.-B., E3N 3H5  
(C) PC-Campbellton@gnb.ca  
(T) (506) 789-2186  
(N) (506) 789-2337

### CARAQUET

182 Blvd. St.-Pierre O  
C.P. 5559, Caraquet, N.-B., E1W 1B7  
(C) PC-Caraquet@gnb.ca  
(T) (506) 726-2829  
(N) (506) 726-2502

### ELSIPOGTOG

373 Big Cove Rd, Elsipogtog, N.-B., E4W 2S3  
(C) PC-Elsipogtog@gnb.ca  
(T) (506) 523-8445  
(N) (506) 523-4600

### EDMUNDSTON

Bureau 235, Carrefour Assomption  
121 Rue de l'Église  
Case postale 5001, Edmundston, N.-B., E3V 3L3  
(C) PC-Edmundston@gnb.ca  
(F) (506) 735-2396  
(N) (506) 735-2026

### FREDERICTON

Palais de justice, salle 105  
427 rue Queen  
Case postale 6000, Fredericton, N.-B., E3B 5H1  
(C) Fredericton.ProvincialCourt@gnb.ca  
(T) (506) 444-3612  
(N) (506) 453-2120

### MIRAMICHI

673 route King George  
Miramichi, N.-B., E1V 1N6  
(C) mirapcrequests@gnb.ca  
(T) (506) 627-4047  
(N) (506) 627-4018

### MONCTON

Palais de justice Moncton  
145, boulevard Assomption.  
Case postale 5001, Moncton, N.-B., E1C 8R3  
(C) mctnprequests@gnb.ca  
(T) (506) 856-3226  
(N) (506) 856-2307

### SAINT JOHN

10 Place Peel,  
Case postale 5001, Saint John N.-B., E2L 3G6  
(C) PC-SaintJohn@gnb.ca  
(T) (506) 658-3759  
(N) (506) 658-2568

### TRACADIE

3514 rue Principale  
Place Tracadie, 1er étage, Tracadie-Sheila, N.-B.,  
E1X 1C9  
(C) PC-Tracadie@gnb.ca  
(F) (506) 394-3694  
(N) (506) 394-3700

### WOODSTOCK

689 rue Main  
Case postale 5001, Woodstock, N.-B., E7M 5C6  
(C) Woodstock.provincialcourt@gnb.ca  
(T) (506) 325-3906  
(N) (506) 325-4415